

MAINTIEN EN EMPLOI! L'HERBE EST-ELLE TOUJOURS PLUS VERTE CHEZ LE VOISIN?

Le maintien en emploi est un enjeu majeur pour les employeurs, un haut taux de « roulement » devient rapidement un casse-tête pour les gestionnaires qui se sentent enlisés dans un cercle vicieux contre-productif dont il devient difficile de s'extirper. Alors, comment éviter cette situation?

La responsabilité du maintien en emploi appartient-elle uniquement aux employeurs ou est-elle aussi celle des employés? Dans certains cas, le problème peut même venir avant l'embauche, c'est-à-dire au recrutement. Les curriculum vitae des candidats retenus pour une entrevue reflétaient-ils vraiment les compétences et l'expérience des personnes rencontrées? Si les informations sur le CV ne correspondent pas à la réalité et que le candidat réussit tout de même à bien vendre sa salade, l'employeur peut très bien engager une personne qui ne possède pas tout ce qu'il faut pour occuper le poste et le découvrir seulement quelque temps après l'embauche. En tant qu'organisme œuvrant dans le domaine de l'employabilité, nous encourageons fortement les chercheurs d'emploi à être honnêtes en inscrivant les bonnes informations sur leurs documents. Sinon, cela peut conduire presque invariablement à un congédiement à court ou moyen terme.

Il peut aussi arriver que des employés très compétents décident de partir après une première année ou un peu plus en emploi. Au départ, ils sont heureux d'occuper le poste qu'ils convoitaient avec



beaucoup d'intérêt et pour lequel ils se sont démarqués lors de l'entrevue grâce à leurs aptitudes, leur motivation et leur attitude positive. Cependant, après un certain temps, la personne commence à focaliser sur ce qu'elle aime moins de son travail, la motivation commence à descendre rapidement et c'est alors qu'elle se met en tête que l'herbe est peut-être plus verte chez le voisin et décide de chercher ailleurs. Dans ce cas-ci, la personne devrait penser à entretenir sa propre pelouse, en en prenant bien soin, avant d'aller voir ailleurs.

Lorsque nous décrochons, souvent après de nombreux efforts, l'emploi que nous souhaitons avoir, il est important d'entretenir la source de motivation qui nous y a conduits pour le maintenir. C'est-à-dire de se concentrer sur les tâches que nous aimons et réaliser l'opportunité que nous avons d'utiliser et de

développer nos compétences. Avoir du plaisir à faire son travail, ressentir de la valorisation, se réaliser, donner un sens à sa vie, avoir des relations interpersonnelles enrichissantes, etc. Entretenir

toutes ces choses vous stimule à maintenir votre emploi.

Et ailleurs, l'employeur, l'employé et le travail parfait, existent-ils? Et l'herbe, est-elle toujours plus verte chez le voisin?



MON PARTENAIRE POUR L'EMPLOI

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ :

Richard Plouffe, Conseiller en employabilité Action Emploi Saint-Hyacinthe
440, av. Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8K5
Tél. : 450 773-8888 | Télécopieur : 450 773-7985 | rplouffe@action-emploi.ca